Du 12 au 16 mai 2024

PRIX

540 €

Dimanche 12 mai : En route pour notre destination

En route pour Nouan le Fuzelier.

Installation dans notre hôtel club village.

Lundi 13 mai : La Ferté - Beauharnais

Matin : Au départ de l'étang nous traverserons deux fois le Beuvron, vous randonnerez dans un cadre typiquement solognot de bois.En revenant vers le bourg, vous passerez non loin du château.Le + : église Saint-Barthélemy, maisons à pans de bois, château de Beauharnais. G1 8.5 KM G 2 10.5 KM

Dîner à l'hôtel club.

Après-midi : Nous parcourerons les chemins et les bois qui entoure ce joli village de Nançay. Flânez dans Nançay, avec ses rues fleuries et ses maisons solognotes, admirez le château aux belles façades de briques. Ce joli village a inspiré l'écrivain Alain-Fournier pour son célèbre roman « Le Grand Meaulnes ».
G1 6 KM G 2 9.5 KM

(sous réserve) Visite de la biscuiterie « Les sablés de Nancay »

Nous vous proposons...

- Un voyage de 5 jours/4 nuits.
- 3 randonnées guidées.
- Un village Cap France ***
- Pension complète + vin
- A/R en autocar ainsi que pour toutes les randonnées.

Mardi 14 mai : L'étang des Levrys et le château de Chambord

Matin : L'étang des Levrys (départ à pied du village), : Après avoir traversé le village de Nouan-le-Fuzelier, vous admirez un étang typique de Sologne et son observatoire. Une boucle en forêt et une vue dégagée sur l'étang des Levrys. G1 7 KM G2 9 KM

Dîner à l'hôtel club.

Après-midi : Nouveaux regards sur le château de Chambord . Vous arpenterez les sentiers et les routes à la découverte de points de vues inédits révélant Chambord autrement. Vous découvrirez les étangs aménagés au moyen-âge et l'intérêt du grand fossé. G1 4 KM G2 10 KM

Possibilité de la visite du château de Chambord. (Entrée non comprise dans le prix du voyage)

Mercredi 15 mai : Qu'elle est belle la Sologne !

Matin : D'un village à l'autre: (départ de Souvigny-en-Sologne)

Boucle à travers bois et landes, à la découverte de l'architecture solognote et de son histoire. Nous traverserons deux jolis villages typique de Sologne, avec un arrêt à l'église Saint-Martin caractéristique par son caquetoire et l'église Saint-Jean-Baptiste de Sennely

G1 6 KM G2 10,5 KM

Dîner à l'hôtel club.

Après-midi : Chemin de la grand-mère G1 9.5 KM
Vernon-le bas G 2 13 KM

Jeudi 16 mai : Retour en Belgique

Retour en Belgique.

Notre Hôtel Club ***

La Sologne, 500 000 hectares de forêts, d'étangs et d'histoire, vous ouvre ses portes pour mieux se laisser découvrir. Sur un domaine de 11 ha de bois, de landes et d'étangs, vous voilà arrivés au village de vacances La Ferme de Courcimont, à Nouan le Fuzelier dans le Loir et Cher, au cœur de la Sologne et à moins de 2h de Paris.
Vous y trouverez une ambiance chaleureuse et conviviale chère à l'accueil Solognot. Vous serez séduit par son calme et les richesses naturelles, historiques et touristiques qui l'entourent.

Inscriptions et modalités

Prix du séjour en pension complète + vin.

A verser à l'inscription : 140 euros Réf : Sologne acompte

Inscriptions : Pascal : Gsm : 0498/633.835. Phuysmans@skynet.be

Seul le versement aux Amis des Sentiers de Grande Randonnée
compte BE97 3400 3375 7149
est considéré comme **inscription** ferme au voyage.

Compris dans le prix :

- Le voyage aller-retour en autocar.
- Séjour en pension complète à l'hôtel.
- Logement en chambre double suivant la composition de famille ou des affinités.
- Les randonnées prévues au programme.
- Taxes locales connues à ce jour.
- Le service du chauffeur.

Non compris :

- Supplément single : 60 € Selon disponibilité
- Le repas de midi sur le trajet Belgique - France - Belgique.
- Boissons et autres libéralités.

Remarques importantes

Inscription :

L'inscription implique l'acceptation des présentes remarques. L'encaissement de l'acompte n'implique l'acceptation de l'inscription que sous réserve des places disponibles.

Prix :

Le prix du voyage est uniforme quel que soit l'endroit d'embarquement ou du débarquement. Aucune réduction ne saurait être envisagée sur place pour les participants se privant des randonnées ou de quelque service que ce soit, chaque participant est toutefois libre d'organiser son séjour à son gré.

Modifications demandées par le participant

Annulation de la part du participant quel qu'en soit le motif. Il doit prévenir l'organisateur immédiatement.
Jusqu'au **31 décembre 2023**, le comité organisateur rembourse l'intégralité de l'acompte versé.
Passé cette date, remboursement complet des sommes versées en cas de remplacement par le participant ou par le Comité organisateur; dans la négative, retenue des arrhes versés à l'agence des transports et aux divers lieux de séjours.

Modification de la part du Comité organisateur :

Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler le voyage s'il ne réunissait pas un nombre suffisant de participants à la date du **31 décembre 2023.** Dans ce cas, les personnes inscrites seront intégralement remboursées et prévenues par courrier, mais ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

Responsabilités :

A/ Responsabilités :

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents, dommages, pertes, retards qui seraient causés par défaut, faute ou négligence d'une tierce personne, les transports et services soumis aux lois du pays où ils sont fournis.
Comme toute promenade pédestre organisée en Belgique, les randonnées proposées au programme **se font aux risques et périls des participants et ne sont pas compétitives.** Les randonnées sont liées aux conditions atmosphériques et peuvent êtres annulées ou modifiées pour raisons de sécurité. Les participants ne peuvent dans ce cas prétendre à remboursement ou indemnité.

B/ Aptitude physique
L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée notamment au cours du voyage et en tout état de cause, décline toute responsabilité en cas de problèmes de santé survenant sur le lieu de séjour.

C/ Assurance assistance :
Le Comité organisateur n'est pas responsable d'accidents ou autres incidents survenant aux participants au voyage, mais demande aux participants de s'assurer individuellement à une assurance de voyage telle que Europe Assistance, Ethias Assistance, etc …

D/ La responsabilité du Comité organisateur ne saurait notamment être engagée en cas de non présentation des documents administratifs en règles lors des passages des frontières.

Bagages :

Chaque participant doit veiller à la présence de ses bagages lors du chargement et déchargement. Le Comité organisateur n'est pas responsable des dommages, vol, perte des bagages.